



Département des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE BEUIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 7 mai, à 18 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de convocation : 02/05/2024	Nombre de membres :
Date d'affichage : 02/05/2024	- En exercice : 11 - Présents : 6 - Votants : 8

<u>Votes :</u>			
Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 1 Alexandre GEFFROY

Présents : Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint - Alexandre GEFFROY, 2^{ème} Adjoint - Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint - Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint - Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal - François SCHULLER, Conseiller municipal

Absents : Roland GIRAUD, Maire - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal, excusé – Jean-Louis COSSA, Conseiller municipal - Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale - Karine DONADEY, Conseillère municipale

Pouvoirs : Karine DONADEY donne pouvoir à Christian GUILLAUME, Karel NICOLETTA donne pouvoir à Arnaud ROCHE.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

DCM 2024-05/10 : Marché remplacement des menuiseries extérieures – Bâtiment communal Centre Nature et Montagne

Monsieur Alexandre GEFFROY, adjoint au maire se retire de la salle du conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participe pas au vote et ne revient qu'après celui-ci.

Monsieur Christian GUILLAUME, Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée, que la commune est propriétaire de l'immeuble Centre Nature et Montagne situé au 80 Chemin de la Sagne – lieu-dit les Launes et que dans le cadre des opérations de rénovation énergétique des bâtiments communaux, il y a lieu de procéder au remplacement des menuiseries extérieures de ce bâtiment communal.

Il indique que l'estimation prévisionnelle de ce projet s'élève à la somme de 50 000,00 € ht.

A ce stade, il convient donc de lancer une consultation pour la passation du marché de travaux sur la base de ce projet et de l'estimatif précité.

A titre d'information et dès lors que la passation de ce marché sera finalisée, Monsieur Christian GUILLAUME indique que ces travaux pourront faire l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert.

AR Prefecture

006-210600169-20240507-2024_05_10-DE
Reçu le 15/05/2024

DCM 2024-05/10

1/2

Le Conseil municipal oui l'exposé de Monsieur Christian GUILLAUME et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout acte subséquent en la matière ainsi que tout document concernant leurs avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint, Nicolas DONADEY



**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

AR Prefecture

006-210600169-20240507-2024_05_10-DE
Reçu le 15/05/2024

DCM 2024-05/10

2/2